

grenelle de l'Insertion

Au mois d'octobre 2007, il a été confié au haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, la responsabilité de l'organisation d'un « grenelle de l'insertion ».

pourquoi un grenelle de l'Insertion ?

Pour redéfinir les finalités et les méthodes de l'insertion qui s'imposent.

Le revenu minimum d'insertion a été créé en 1988. La loi qui l'instituait disposait dans son article 1 que « l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté constitue un impératif national ». Près de 20 ans plus tard, le nombre des bénéficiaires du RMI a massivement augmenté (plus d'1,2 millions de personnes) et reste très élevé même quand le chômage recule.

Dans l'intervalle, le marché du travail et les formes d'emploi se sont considérablement transformés. Les parcours professionnels connaissent des ruptures plus fréquentes, l'accès à l'emploi stable se fait selon des modalités transitoires moins assurées, en particulier pour les jeunes. In fine, l'insertion change de sens et de durée pour ne plus seulement concerner des exclus mais de plus en plus largement des personnes sorties un temps de l'emploi ou n'y ayant jamais accédé.

La ou les politiques d'insertion poursuivent un objectif de justice sociale : rétablir une égalité des chances dans l'accès à l'emploi. Les personnes en insertion sont en chômage de longue durée, allocataires de minima sociaux, voire sans statut particulier lorsqu'ils sont jeunes et sans droits dédiés. Leurs modes de prise en charge et d'accompagnement sont segmentés, voire éclatés.

L'insertion des jeunes reste notoirement insuffisante, avec des situations critiques pour certaines catégories de jeunes qui cumulent des difficultés qui les exposent à des pratiques discriminatoires, implicites ou explicites.

Ces insuffisances ne doivent pas masquer quelques remarquables réussites : des réussites individuelles, des organismes d'insertion (entreprises ou associations) d'une vitalité exceptionnelle ; des programmes territoriaux qui peuvent avoir donné des résultats plus qu'encourageants.

Les structures d'insertion sont nombreuses, mais s'interrogent sur leur place, leur financement, leur mode d'évaluation, et souvent sur leur pérennité. Les contrats aidés existent, quant à eux, depuis plus de 25 ans. Ils font l'objet de changements fréquents et ne permettent pas d'assurer à chaque bénéficiaire une transition assurée vers l'emploi non aidé.

Enfin, l'implication des entreprises classiques dans l'insertion est, de leur aveu même, insuffisante. Il est donc nécessaire de mettre à plat la politique de l'insertion professionnelle et sociale : ses finalités ; ses cibles ; ses outils ; son évaluation ; son financement ; sa régulation. Cette réflexion doit faire une place centrale à la notion de « droits et devoirs » : de la personne dans un parcours d'insertion ; de l'employeur ; de la société à l'égard de personnes connaissant des difficultés.

Economiquement, repenser l'insertion c'est aussi éviter cette situation paradoxale où l'on connaît à la fois un chômage persistant chez les personnes peu qualifiées et des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs qui font appel à de la main d'œuvre qualifiée ou non.

Le grenelle de l'Insertion ouvre un temps de négociation collective pour refonder une politique d'insertion plus performante, capable d'avoir un impact positif sur le taux d'emploi, particulièrement faible en France, et donc sur la croissance et de devenir un outil efficace en faveur de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté.

Le grenelle de l'Insertion vise un domaine composite de l'action publique : celui de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement social. Il est prioritairement axé sur la dimension professionnelle sans exclure les questions relatives aux conditions de cette insertion (mobilité, garde d'enfant, santé, logement, savoirs de base, surendettement).

Le grenelle de l'Insertion doit permettre d'élargir la notion de développement durable en valorisant la richesse des ressources humaines.

quels objectifs pour le grenelle de l'Insertion ?

Donner la parole aux acteurs et faire de l'insertion un sujet de débat de société

Les acteurs de l'insertion qui ont souhaité un « grenelle » : ils seront entendus, de même que les personnes auxquelles sont directement destinées les politiques d'insertion. Leur travail est souvent peu visible, leurs difficultés méconnues, leurs idées ne trouvent pas leur place dans le débat public. L'insertion doit devenir un sujet de débat public et sortir de la sphère des spécialistes et des professionnels.

Valoriser les initiatives de terrain

Des initiatives locales ont connu des réussites remarquables. Elles ont permis de s'adresser aux personnes qui connaissent les plus grandes difficultés. Elles ont emprunté des voies originales. Elles démentent les idées reçues. Les valoriser, c'est mieux les faire connaître, donner des idées à d'autres, comprendre les ressorts de leur succès, propager leur dynamisme, consolider leur action.

Ne pas enfermer les personnes vulnérables dans une situation de relégation

Retourner au RMI à 59 ans après deux ans de contrat aidé, ne se voir proposer aucune activité quand on demande à travailler, voir ses ressources diminuer quand on reprend un emploi, ne pas avoir accès à la formation professionnelle quand une perspective d'emploi est ouverte, se voir demander des garanties inaccessibles pour se loger quand on reprend un emploi, sont autant de situations qui portent atteinte à la dignité des personnes les plus vulnérables. C'est à ces difficultés que doivent remédier les politiques d'insertion.

Repenser les politiques d'accompagnement des personnes en difficulté

L'accompagnement peut être un élément décisif dans une trajectoire d'insertion. Pourquoi cet accompagnement est-il source d'autant de frustrations ? Comment ne pas cesser l'accompagnement quand la vie professionnelle reprend ? Comment ne pas prescrire systématiquement un accompagnement quand des réponses plus concrètes doivent être apportées ? Comment davantage conjuguer accompagnement social et professionnel ? Comment encourager le tutorat dans l'entreprise ?

Donner des perspectives stables aux acteurs de l'insertion par l'activité économique et réformer les contrats aidés

Sur le terrain, l'insertion par l'activité économique est portée par de nombreuses entreprises solidaires, associations dont les règles de financement sont complexes et parfois peu adaptées aux missions qui sont les leurs. Mieux évaluer leur activité, avoir des indicateurs de performances cohérents avec leurs objectifs devrait permettre d'adopter un mode de financement plus conforme à leurs contraintes. Par ailleurs le grenelle de l'Insertion doit être l'occasion de revoir les objectifs et les caractéristiques des contrats aidés pour en faire un outil plus souple et plus modulable en fonction des besoins des publics qui y ont accès.

Impliquer davantage les entreprises et les employeurs publics

La lutte contre l'exclusion ne commence pas aux portes des entreprises. Elles doivent pouvoir faire davantage de place aux personnes en difficulté. Une politique d'insertion réussie peut contribuer à répondre à des besoins de recrutement dans des secteurs en tension, ou dans les activités qui répondent à de nouveaux besoins sociaux. Les entreprises ont conscience de leurs responsabilités dans ce domaine et de leur possibilité d'accroître leur rôle, soit directement, soit par les relations qu'elles peuvent développer avec les entreprises d'insertion. Les employeurs publics ne sont pas exonérés de cet effort d'insertion, ils doivent inventer les modalités adaptées pour concilier insertion et statut de la fonction publique.

Rendre plus cohérentes les politiques publiques

Les personnes vulnérables sont souvent confrontées à plusieurs difficultés qui s'enchevêtrent. Des politiques publiques trop cloisonnées, trop dispersées ne permettent pas d'y répondre. De quoi l'Etat doit-il être garant ? Comment tenir compte des nouvelles responsabilités des collectivités territoriales ? Comment mieux conjuguer activité et solidarité ? Comment des expérimentations peuvent-elles permettre de concevoir des politiques plus efficaces ?

quelle méthode de travail ?

Ouvert les 23 et 24 novembre 2007 à Grenoble, le processus de discussion et de négociation du Grenelle doit durer six mois. Il mobilise toutes les parties prenantes de l'insertion professionnelle :

- les bénéficiaires, usagers et salariés en insertion
- les collectivités territoriales
- les représentants des salariés
- les représentants des employeurs (publics, privés et spécifiques de l'insertion)
- les travailleurs sociaux, accompagnants et acteurs locaux
- les associations et organismes de lutte contre l'exclusion
- l'Etat
- des personnalités morales associées, les conseils nationaux et des personnalités qualifiées

Plusieurs modalités de travail sont mises en œuvre :

Trois groupes de travail

Trois groupes de travail nationaux sont mis en place, ils travailleront de décembre 2007 à mai 2008. Placés sous la présidence d'un binôme de personnalités qualifiées, ils sont composés de représentants des 8 collèges de parties prenantes.

Chaque groupe travaille dans le cadre d'un mandat prédéfini. Il formulera à l'issue de ses travaux des propositions concrètes en faisant état du consensus acquis sur ses propositions.

Les trois groupes ont respectivement pour thème :

Groupe A : la redéfinition de la politique publique d'insertion, de ses objectifs, de ses moyens, de sa gouvernance. Ce groupe sera le lieu de remise à plat des composantes de la politique d'insertion. Il proposera une philosophie de l'action publique en matière d'insertion, entre activité soutenue et retour à l'emploi non aidé. Il devra évaluer et qualifier ce qui définit le besoin/la demande d'insertion territoriale et appréciera l'adéquation des niveaux de responsabilité qui y concourent.

Co-Présidents :

Laurent Hénart, Député, adjoint au Maire de Nancy,
Christophe Sirugue, Député, Président du Conseil Général de Saône et Loire

Groupe B : la mobilisation des employeurs, privés, associatifs ou publics, pour favoriser l'emploi de personnes en difficulté, et les dispositifs et moyens qui permettront de développer cette mobilisation.

Cette question sera analysée en tenant compte des spécificités des cadres d'emploi selon qu'il est dédié à l'insertion ou pas, qu'il est lucratif ou non. Ce groupe portera en outre un avis sur des propositions de réforme des contrats aidés et du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (objectifs, financements, contrat d'insertion) après examen par des sous-groupes de travail dédiés.

Co-Présidents :

Jean-Luc Vergne, Directeur des relations et ressources humaines du groupe PSA

Annie Thomas, Secrétaire nationale de la CFDT, Présidente de l'UNEDIC

Groupe C : l'évaluation des parcours d'insertion, de leurs écueils et de leurs conditions de réussite.

En partant principalement de l'appréciation que les bénéficiaires et les accompagnants ont de l'efficacité et des limites des dispositifs d'insertion actuels, ce groupe analysera les différentes composantes à mobiliser dans un parcours d'insertion, les modes de prescription et de suivi des mesures qui le composent et les modes d'intervention. Il énoncera des principes d'action qui doivent fonder une politique d'insertion efficace et respectueuse des situations individuelles. Il proposera des axes de professionnalisation pour les métiers de l'accompagnement (professionnel comme bénévole).

Co-Présidentes :

Nicole Maestracci, Présidente de la FNARS

Agnès Naton, Secrétaire confédérale, CGT

Comment participer

Le Grenelle de l'Insertion est conçu comme un espace participatif entre experts et citoyens. Tout au long de ce processus de six mois, les réflexions des groupes de travail seront alimentées par les contributions des acteurs locaux.

Les rencontres du Grenelle de l'Insertion

Une dizaine de rencontres décentralisées organisées avec le soutien du haut commissaire permettront de mettre en valeur les initiatives locales en matière d'insertion et de débattre d'une des thématiques du Grenelle incluses ou non dans les mandats des groupes de travail. Dès le mois de décembre, une première rencontre s'est déroulée à Montauban autour de la question de la mobilisation des employeurs, d'autres suivent et suivront, qui concerneront l'illettrisme, la mobilité, la parole des usagers, l'environnement (avec Nicolas Hulot)...

Pour vous tenir informé des prochaines rencontres locales, consultez régulièrement le site www.grenelle-insertion.fr

Des initiatives locales

Les acteurs locaux, élus, collectivités, associations peuvent également inclure une manifestation organisée dans le cadre du Grenelle de l'Insertion. Les propositions qui résulteront de ces manifestations auront vocation à alimenter, via le site internet, les réflexions des groupes de travail. Pour connaître les modalités d'inclusion des manifestations dans le Grenelle de l'Insertion, consultez le site www.grenelle-insertion.fr (page «Participez»).

Un débat au parlement

Dès le lancement des travaux des groupes thématiques, un débat au parlement (Sénat et Assemblée) est organisé sur le Grenelle de l'Insertion afin de permettre aux acteurs de terrain que sont les parlementaires de s'exprimer sur les thématiques de l'insertion et de devenir force de proposition pour la négociation à venir. A l'issue des travaux, le haut commissaire présentera les conclusions du Grenelle devant les parlementaires.

Un site internet : lieu d'information, de forum et de débat

Un site internet dédié, www.grenelle-insertion.fr, a été créé afin de permettre à tous les participants au Grenelle de s'informer sur l'avancée des travaux, de participer aux débats via des forums réguliers et de connaître les acteurs, les manifestations, les rencontres qui rythment le Grenelle.

**grenelle
de
l'Insertion**

janvier 2008

**haut commissaire aux Solidarités actives
contre la pauvreté**

59 avenue de Ségur 75007 Paris
tél. 01 44 38 14 00
www.grenelle-insertion.fr